

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Autorité de régulation
des jeux en ligne**

**DÉCISION N° 2017-021 DU 23 NOVEMBRE 2017
PORTANT AJOUT D'UN NOM DE DOMAINE
POUR L'ACCÈS À L'OFFRE DE JEU DE LA SOCIÉTÉ VIVARO LIMITED**

Le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2010-482 du 12 mai 2010 fixant les conditions de délivrance des agréments d'opérateur de jeux en ligne, notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2010-518 du 19 mai 2010 relatif à la mise à disposition de l'offre de jeux et de paris par les opérateurs agréés de jeux ou de paris en ligne, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2017-016 du 14 septembre 2017 portant délivrance d'un agrément de paris sportifs en ligne à la société VIVARO LIMITED ;

Vu la demande de la société VIVARO LIMITED en date du 11 octobre 2017 sollicitant l'ajout d'un nom de domaine pour l'accès à son offre de paris sportifs en ligne ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Après en avoir délibéré le 23 novembre 2017 ;

DÉCIDE :

Article 1er – La société VIVARO LIMITED est autorisée à rendre accessible son offre de paris sportifs en ligne exploitée au titre de l'agrément numéro **0051-PS-2017-09-14** depuis le nom de domaine additionnel suivant :

« pasinobet.fr ».

Article 2 – Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2010-518 du 19 mai 2010 susvisé, le site internet de l'opérateur agréé est tenu d'indiquer, de manière apparente et aisément accessible, le ou les numéros d'agrément d'opérateur dont il dispose.

Article 3 – La société VIVARO LIMITED ne peut ouvrir qu'un seul compte joueur par joueur, quel que soit le site par lequel ce dernier accède à l'offre de jeu.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à la société VIVARO LIMITED et publiée sur le site internet de l'Autorité de régulation des jeux en ligne et au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 2017 ;

**Le président de l'Autorité
de régulation des jeux en ligne**

Charles COPPOLANI